



**BILAN 2012 ET ORIENTATIONS 2013
DE LA SECURITE ROUTIERE EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Point presse de M. Raphaël BARTOLT,
Préfet de Meurthe-et-Moselle**

**jeudi 24 janvier 2013, à 11h15
Bureau de M. le préfet**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

SOMMAIRE

I. Bilan 2012 : une baisse générale de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle

1. Les chiffres de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle
2. Faute de comportement des usagers de la route en cause dans un accident sur deux
3. Une hausse des infractions routières

II. Orientations pour 2013 : un document général d'orientations (DGO) pour les cinq années à venir

1. Sensibiliser les usagers vulnérables
2. Poursuivre les efforts contre l'alcool et les stupéfiants
3. Poursuivre les efforts menés dans la lutte contre la vitesse

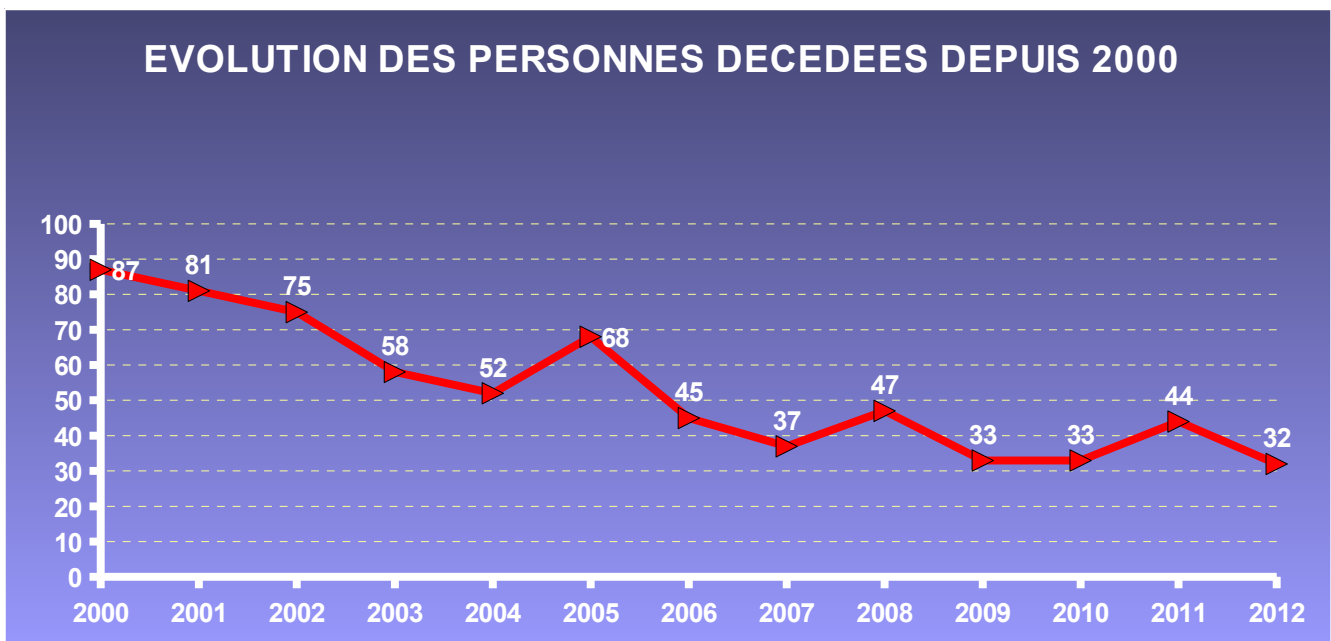
Annexe : courbe 40 ans d'accidentologie en Meurthe-et-Moselle

I. Bilan 2012 : une baisse générale de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle

1. Les chiffres de l'accidentologie en Meurthe-et-Moselle

➤ 12 vies sauvées sur les routes en 2012

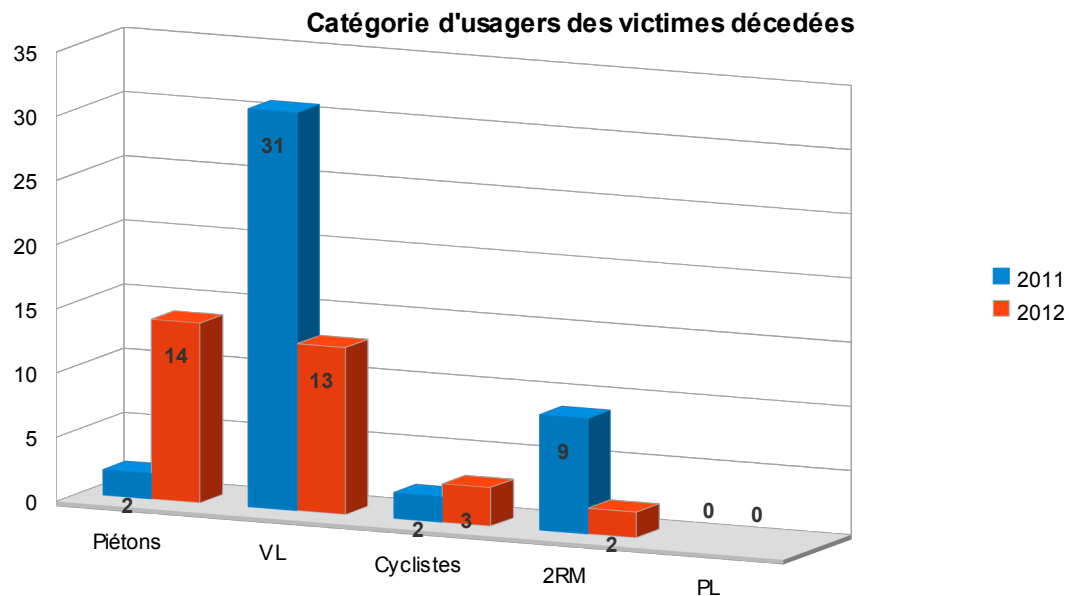
Le bilan d'année 2012 compte 32 personnes décédées sur les routes du département, soit une baisse de 12 personnes décédées par rapport à l'année dernière où il avait été déploré 44 victimes. C'est le bilan le plus bas atteint en Meurthe-et-Moselle.



En 10 ans, le nombre de personnes décédées sur les routes a été **divisé par 2,5** en Meurthe-et-Moselle.

En 40 ans, nos habitudes de conduite, notre perception de la route et les règles du Code de la route ont beaucoup évolué. Les chiffres de la mortalité routière, en Meurthe-et-Moselle, donnent toute la mesure du chemin parcouru avec le nombre des personnes décédées qui a été divisé par 6,5 (cf annexe1).

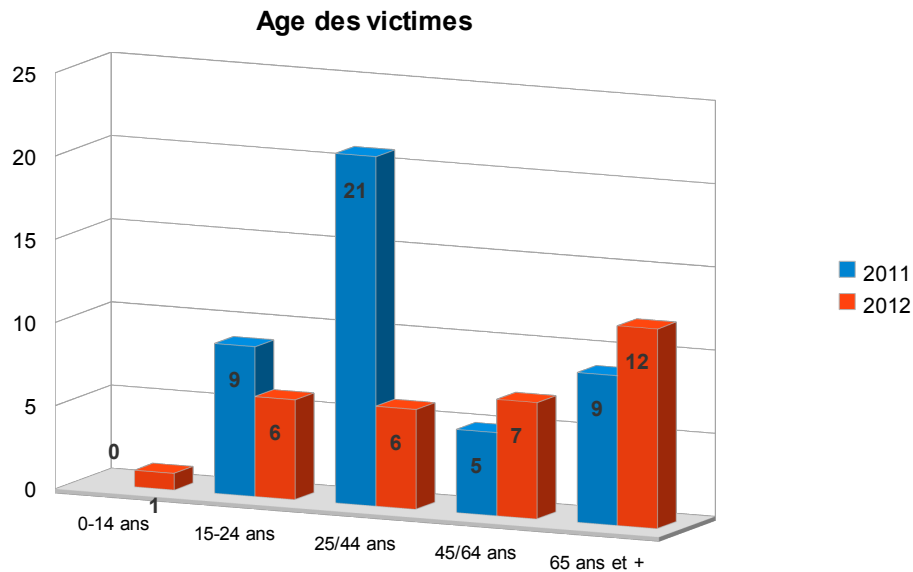
➤ **Zoom sur la catégorie d'usagers victimes d'accidents mortels**



Constat par catégories d'usagers :

- ➔ **augmentation significative du nombre de personnes décédées parmi les piétons avec 14 piétons contre 2 en 2011.**
- ➔ **baisse du nombre de personnes décédées parmi les automobilistes avec 13 victimes contre 31 en 2011.**
- ➔ **stabilisation du nombre de personnes décédées parmi les cyclistes avec 3 victimes contre 2 en 2011**
- ➔ **baisse du nombre de personnes décédées parmi les deux roues motorisés (2RM) avec 2 victimes contre 9 en 2011**

➤ **Zoom sur les tranches d'âges des personnes décédées**



On constate une forte baisse de l'accidentologie dans la tranche d'âge des 25/44 ans.

La tranche d'âges en très forte augmentation est celle des **65 ans et +**.

La progression de l'accidentologie des seniors se confirme par rapport en 2011 avec 12 victimes en 2012 dont 8 piétons.

On constate que les accidents mortels impliquant les seniors ont eu lieu en automne et en hiver et particulièrement la nuit.

Au cours de ces mois, la luminosité est fortement réduite. Ce facteur influe particulièrement sur les risques d'accident du piéton. On note notamment que la mortalité de ces piétons a été la plus fréquente entre 16 et 22 heures avec un pic assez net vers 18 heures. Ce phénomène peut s'expliquer par le manque de visibilité des automobilistes qui aperçoivent trop tard les piétons. 65% des accidents mortels sont survenus sur cette tranche horaire en Meurthe-et-Moselle.

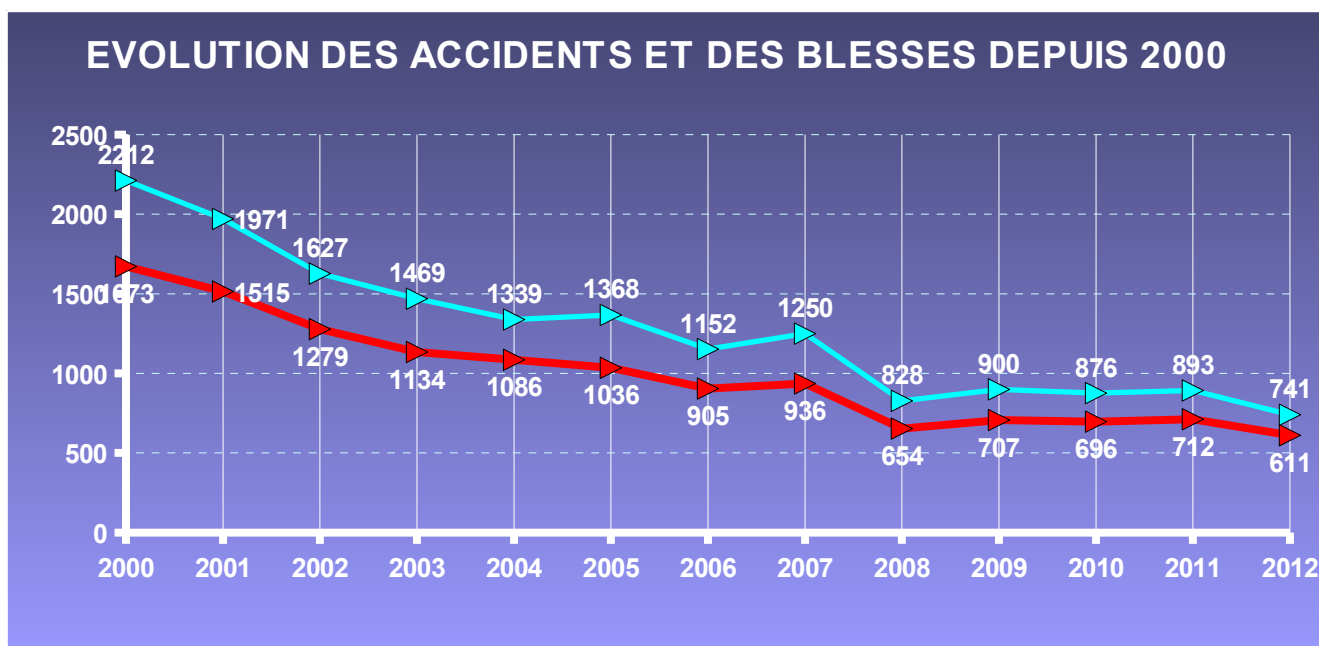
Par ailleurs, la gravité des accidents croît avec l'âge : la gravité de ceux subis par les 70 ans et plus, est 7 fois supérieure à celles des accidents dont sont victimes les moins de 15 ans.

Ces résultats révèlent la vulnérabilité des usagers selon l'âge qui s'explique à la fois par l'influence de facteurs physiologiques et d'une exposition particulière aux risques.

➤ **Un nombre d'accidents et de blessés en baisse par rapport aux deux dernières années**

Un nombre d'accidents corporels qui diminue : 696 en 2010, 712 en 2011 et **611 en 2012**

Un nombre de blessés qui diminue : 876 en 2010, 893 en 2011 et **741 en 2012**



→ Blessés
→ Accidents corporels

En 10 ans, le nombre d'accidents et de blessés a diminué d'environ 50 % en Meurthe-et-Moselle.

2. Faute de comportement des usagers de la route en cause dans un accident sur deux

Les fautes de conduite sont **en forte hausse avec 18 personnes décédées en 2012** contre 6 en 2011 et représente **56%** des accidents mortels en 2012. **La tranche d'âge la plus touchée est celle des 65 ans et + (non respect des distances de sécurité, refus de priorité...)**

Le non port de la ceinture de sécurité est en baisse avec 3 personnes décédées en 2012 contre 8 en 2011 et représente **9%** des accidents mortels en 2012.

Le facteur alcool/stupéfiants est en baisse avec 7 personnes décédées en 2012 contre 17 en 2011 et représente **21%** des accidents mortels en 2012.

(cette analyse ne porte que sur les accidents mortels car les données sur les accidents et les blessés ne seront consolidées qu'au cours du deuxième trimestre 2013)

3. Une stabilisation des infractions routières

Les infractions routières relevées par les forces de l'ordre lors de contrôles en 2012 en Meurthe-et-Moselle s'élevaient à 3 592 en 2012 contre 3 621 en 2011, soit une stabilisation des infractions.

Parallèlement, le nombre de décisions de suspensions du permis de conduire dans le département est de 2489 en 2012 contre 2 566 en 2011, soit également une stabilisation.

Globalement, malgré cette stabilisation, les infractions sont essentiellement liées à la conduite sous l'emprise d'alcool/stupéfiants et à la conduite sans permis.

II. De nouvelles orientations pour 2013 : un document général d'orientations (DGO) pour les cinq années à venir

Tous les acteurs de la sécurité routière se mobilisent autour du DGO 2013-2017 pour faire reculer l'accidentologie.

Dès le 9 janvier, la première réunion de préparation du Document Général d'Orientations 2013-2017 (DGO) enjeu 2RM a eu lieu et sera suivie de quatre autres réunions qui permettront d'élaborer les orientations des politiques à mener dans le département en matière de sécurité routière.

Le DGO doit permettre à l'Etat, au Conseil Général, aux principales communes et groupements de communes, dans le cadre d'une démarche impliquant les acteurs, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qui sera mise en oeuvre durant les cinq prochaines années sur cinq enjeux principaux :

- deux roues motorisés
- vitesse
- jeunes
- addictions
- seniors

Le DGO sera décliné annuellement dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Par ailleurs, les deux leviers de lutte contre l'insécurité routière que sont le volet préventif (éducation et communication) et le volet répressif (contrôles et sanctions) seront à nouveau mis en oeuvre en 2013.

De plus, le DGO 2013-2017 en cours d'élaboration, prendra en compte la problématique des seniors afin de les sensibiliser et de les rendre moins vulnérables par des changements de comportement et une prise de conscience vis à vis des dangers de la route.

1. Sensibiliser les usagers vulnérables

➤ Prendre en compte la vulnérabilité des seniors

Au regard du bilan de l'accidentologie 2012, **l'accidentologie des seniors**, est l'un des axes à développer en 2013 dans le cadre du PDASR (plan départemental d'actions pour la sécurité routière) via l'appel à projets en lien avec les associations et les collectivités territoriales.

Des actions de sensibilisation ciblées seront mises en place de manière partenariale sur l'ensemble du département. A titre d'exemple, une journée de sensibilisation a déjà été réalisée le 06 janvier 2012 pour la ville d'Houdemont, et une autre action de 2 jours les 15 et 16 novembre 2012 dans le centre commercial Cora Houdemont avec distribution de parapluies.

Un travail sera mis en place avec des structures associatives tel que l'association "les droits des piétons" et l'ensemble des établissements accueillants des personnes âgées via l'office municipal des personnes âgées (OMPA).

➤ Mise en place de nouvelles mesures pour les 2RM

Mise en place du nouveau permis moto à partir du 19 janvier 2013.

Abrogation de l'obligation pour les usagers de véhicules de deux roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 125 cm³, du port d'un équipement rétroréfléchissant (150cm² minimum) au 1er janvier 2013.

➤ Moderniser les dispositifs de contrôle automatisé, améliorer la sécurité des usagers vulnérables

Les dispositifs de contrôles de franchissement de feux rouges ont montré leur efficacité pour lutter contre les fautes de comportements en ville pouvant nuire gravement aux usagers les plus vulnérables.

Ainsi, après deux années de fonctionnement des 4 premiers dispositifs, on constate une baisse d'environ 50% des infractions relevées, prouvant ainsi leur efficacité dissuasive.

	2010	2011	2012	Évolution 2011/2012 en %
Feux rouges	15 766	8 558	7196	-16%

A ce jour, les 13 dispositifs de contrôle de franchissement de feux rouges dans l'agglomération nancéienne sont opérationnels, le dernier sera mis en service courant du mois de janvier.

On constate une conduite plus apaisée en ville aux abords de ces dispositifs.

2. Poursuivre les efforts pour lutter contre l'alcool et les stupéfiants

➤ des partenariats actifs pour des actions de prévention ciblées

Depuis l'an 2000, le taux d'implication de l'alcool dans les accidents mortels oscille autour des 30%.

Il faut donc intensifier les efforts de sensibilisation et de prévention auprès des usagers de la route en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du département par le biais du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) :

- poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires : organisation de journées de sécurité routière incluses dans les projets pédagogiques ; actions concertées lors des galas étudiants ; mises en place de stand de prévention lors d'événements festifs importants ...
- renforcer les actions de prévention au sein des entreprises: charte de partenariat avec la FD BTP, l'OPPBTP et la CARSAT pour prévenir les risques routiers dans les entreprises du BTP.
- responsabiliser l'ensemble de nos concitoyens face aux dangers de l'alcool au volant et leur faire prendre conscience du rôle crucial que chacun d'entre nous doit jouer (cf. la campagne de communication nationale "quand on tient à quelqu'un, on le retient")
- favoriser le geste de l'autocontrôle grâce aux éthylotests : Rappel : depuis le 1er décembre 2011, les établissements ouverts la nuit et servant de l'alcool ont l'obligation de mettre à disposition de leur clientèle des éthylotests chimiques ou électroniques.

Concernant la présence des éthylotests dans les véhicules, la verbalisation a été reportée au 1er mars 2013 et la mesure est en cours d'évaluation.

➤ des contrôles coordonnés pour une meilleure efficacité

- renforcer encore la coordination des actions de contrôles des forces de l'ordre pour multiplier les opérations sur le terrain et développer chez l'usager le sentiment de pouvoir être contrôlé partout et à toute heure. (ex : contrôle sur plusieurs départements en même temps lors du week-end de la Toussaint avec les autorités judiciaires, contrôle lors des départs en vacances, péage de Gye avec la DREAL)
- des contrôles ciblés en période de fêtes ou en week-end pour lutter contre l'alcoolisation festive, mais aussi des contrôles aléatoires pour lutter contre l'alcoolisation au quotidien (domicile, bars ...)

3. Poursuivre les efforts menés dans la lutte contre la vitesse

On constate une légère augmentation des infractions. Par ailleurs, des mesures sont prises vis à vis des étrangers avec notamment la signature de l'accord bilatéral entre la France et la Belgique du 30 juin 2012 qui met fin à l'impunité des conducteurs de véhicules immatriculés à l'étranger et qui vient compléter l'accord avec la Suisse en 2009 et l'accord local avec le Luxembourg. Une directive européenne, visant à faciliter les échanges entre les états membres, devrait voir le jour fin 2013.

Les radars vitesse : actuellement 14 radars fixes sont en service sur le département

	2010	2011	2012	Évolution 2011/2012 en %
Radars fixes	394 379	250 032	268 876	+ 8%
Radars embarqués	58 395	114 273	122 021	+ 7%

Le niveau d'équipement en dispositifs de contrôle automatisés étant arrivé à son optimum, une phase de modernisation et d'adaptation du parc aux enjeux de sécurité va se mettre en place. Ainsi, des demandes ont été faites pour remplacer des radars vitesse par des radars discriminants notamment sur l'A31 où le fort trafic poids lourds sera pris en compte dans le cadre des infractions relevées.

Les radars pédagogiques :

Le déploiement de radars pédagogiques se fait au niveau des zones de vigilance accrue (ZVA) qui ont été proposées lors de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) qui s'est tenue le 4 octobre 2012.

A ce jour, 3 radars pédagogiques sont en service et 7 autres vont être déployés en 2013.

Conclusion

Durant l'année 2012, dans une logique de transparence vis à vis du grand public et de partenariat renforcé avec le réseau des acteurs de la sécurité routière (forces de l'ordre, collectivités territoriales, associations, intervenants départementaux de la sécurité routière...), le baromètre départemental de l'accidentologie routière a été mis en ligne tous les mois sur le site internet de l'Etat en Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Détail du baromètre :

- évolution du nombre des accidents, personnes décédées et blessées
- données nationales
- répartition des personnes décédées par catégories d'usagers et par tranches d'âge
- actualités